



AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE

DECISION 2019/N° 00039 MT/AGAC/DSV
Portant désignation d'un Inspecteur des Operations en Vol (OPS/VOL)

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu** la Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale ;
- Vu** la loi L/2018/048/AN du 15 Mai 2018, portant amendement de la loi L/2013/063/CNT du 05 Novembre 2013, portant code de l'aviation civile ;
- Vu** le Décret D/2018/233/PRG/SGG du Septembre 2018 portant promulgation de la loi L/2018/048/AN du 15 Mai 2018 ;
- Vu** le Décret D/2017/048/PRG/SGG du 25 Février 2017, portant Création, Attributions, Organisation et fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civil ;
- Vu** le Décret D/2018/021/PRG/SGG du 09 février 2018, portant Nomination du Directeur General et du Directeur General Adjoint de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu** l'Arrêté 2019/N°721/MT/CAB/SGG. Portant Nomination des Inspecteurs de l'Aviation Civile ;
- Vu** les nécessites de Service ;

DECIDE

Article 1: Monsieur Hassane SAKO, Pilote Commandant de Bord, Inspecteur OPS/PEL/MD/AC, est désigné inspecteur des opérations en vol (OPS-VOL) de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile (AGAC).

Article 2: Le Directeur de la Sécurité des Vols est chargé de l'application de la présente Décision qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature et qui sera publiée partout où besoin sera.

Conakry, le **13 MARS 2019**

Ampliations

- DG 1
- DGA 1
- DSV 1
- DTA 1
- DNA 1
- RH 1
- Conseillers 2
- Intéressé 1
- Archives 2/11



Elhadj Mamady KABA